



DE ROUBAIX-TOURCOING

Nous l'avons eu le « Non » Allemand

Mais quelles sanctions va-t-il déclencher ?

Paris, 25 mars. — On croit que le gouvernement français va proposer à ses alliés comme sanction au refus allemand de payer les deux milliards, d'adhérer à l'acte qu'il a accompli le 4 février 1920, en suspendant les délais d'occupation de la Rhénanie...

L'attentat de Milan est un crime atroce

Deux cents spectateurs en ont été victimes

Paris, 25 mars. — Il ressort de renseignements envoyés par les correspondants des journaux, que l'attentat anarchiste de Milan a fait près de deux cents victimes. La bombe a été lancée alors qu'on donnait, ce soir-là, une grande fête de gala que le théâtre était comble...

LA PLUS BELLE MARIE DU NORD

C'est la ville d'Hellemmes qui va la posséder, grâce à l'heureuse initiative de sa municipalité socialiste

C'est demain, dimanche de Pâques, que la ville d'Hellemmes, va fêter dans un beau unanimement de joie et d'allégresse, l'inauguration de sa nouvelle Mairie, acquise en novembre dernier, par délibération du Conseil municipal socialiste, sur la proposition du citoyen Henrès, maire de la ville et conseiller municipal...

La répression des émeutes d'Allemagne

Les troupes policières ont repris Eisleben et marchent sur Mansfeld

Berlin, 25 mars. — La police, ayant repoussé les tentatives de rétablissement en partie l'ordre dans la ville d'Eisleben, centre de l'agitation. La gare et les bâtiments principaux ont été repris. Les insurgés ne sont pas encore rendus. Ils ont fait sauter l'immeuble où se trouve la banque et ont pillé les maisons environnantes...

Conseils de résistance

Berlin, 25 mars. — La note de la commission des réparations n'est commentée que par quelques journaux. Le « Tagblatt » estime que les articles du traité de paix se rapportant aux sanctions ne donnent pas le droit à la commission des réparations d'en tirer le point de vue de la note...

TOULOUSE EST MENACÉE D'UNE GRÈVE DES SPECTACLES

LES DIRECTEURS REFUSENT DE PAYER LA TAXE

Toulouse, 25 mars. — La municipalité de Toulouse ayant voté de nouvelles taxes sur les spectacles, notamment une taxe de 32 % sur les billets d'opéra, les directeurs des théâtres, de la Fédération des spectacles se sont réunis ce matin, et ont voté un ordre du jour déclarant se solidariser avec les directeurs qui, de leur côté, ont décidé de publier un arrêté...

Les financiers ont peur pour la réserve d'or

Le « New York Herald » signale l'inquiétude qui s'est emparée des milieux financiers allemands, à l'annonce de la nouvelle que le Conseil suprême pourrait saisir des réserves d'or de la Reichsbank, pour recouvrer le milliard de marks ou dû aux Alliés, et dont le gouvernement refuse le paiement...

Le Sénat a voté le Budget de l'Intérieur

Paris, 25 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Léon BOURGEOIS. On aborde l'examen des budgets particuliers en commençant par celui du ministère de l'Intérieur. M. DE LAMARZELLE demande aux ministres de l'Intérieur et de la Justice, ce qui a été fait en exécution d'un ordre du jour du Sénat...

L'utile joint à l'agréable

En plein centre de la ville, au 155 de la rue Sadi-Carnot, une propriété superbe était à vendre. Au milieu d'un parc magnifique s'élevait un édifice spacieux et moderne qui, transformé à peu de frais, offrirait tous les avantages désirables à l'Administration municipale...

La nouvelle loi de recrutement

La Commission de l'Armée, réunie sous la présidence du général de Castellane, a poursuivi l'examen de divers articles du projet de loi sur le recrutement. Elle a décidé que les élèves des grandes écoles civiles qui recevront l'instruction militaire à ces écoles, feraient un an de service, dont trois mois dans une école d'officiers de réserve, et 9 mois comme officiers ou sous-officiers de réserve...

Livreront-ils le bois ?

Berlin, 25 mars. — Des négociations entre le gouvernement allemand et la Commission des Réparations, au sujet du prix à payer pour les bois livrables à l'Entente, n'ont pu aboutir. La Commission des Réparations a, par suite, fixé elle-même le prix et exigé que les livraisons commencent dans les délais prescrits. Le gouvernement allemand déclare qu'il ne se soumettra que s'il peut trouver des adjudications aux prix fixés par l'Entente...

Les emprunts municipaux

M. Jean DURAND demande qu'elle est la solution adoptée pour les emprunts que voudraient contracter les municipalités en vue de travaux. M. MARRAUD répond : « Le gouvernement a déposé un projet de loi suspendant, en 1920 et 1921, les dispositions de lois critiques en ce qui concerne le fonds commun. Il y a eu des mécomptes dans le rendement; nous nous efforçons d'y porter remède par une émission de communes le moyen de donner aux établissements prêteurs les garanties nécessaires ».

Un Château ou une Mairie ?

Un château ou une mairie ? Telle est la question qu'involontairement on se pose en passant la grille, monument en fer forgé, que des ouvriers s'occupent activement à recouvrir de fraîche peinture pour la fête de dimanche. A droite et à gauche, en entrant, frais et pimpants, s'élevaient deux pavillons, les demeures du concierge et du jardinier de la propriété. Par des allées gazonnées, bordées de lierre rampant, on accède à l'édifice communal en contournant une nappe d'eau, sur laquelle folâtraient demain une nuée de canards indiens...

Enlèvement légal d'enfants princières

Vienna, 25 mars. — Le prince de Windischgrätz, qui s'est séparé de sa femme, petite-fille de François-Joseph, s'est vu attribuer par la loi ses deux enfants qui vivent actuellement avec leur mère à leur mère. Le Conseil des enfants a été créé d'un bureau national des salaires et celle d'un fonds commun, alimenté par les charbonnages riches et les charbonnages pauvres. L'idée d'une division des différents centres miniers en régions spécifiques a été repoussée.

L'Allemagne chicane aussi sur la question des pensions

Paris, 25 mars. — La Commission des Réparations communique la note suivante relative à la question des pensions. « Le 22 mars a commencé l'audition officielle de l'Allemagne, par la Commission des Réparations, au sujet des demandes de réparations présentées par les différentes puissances alliées. La première audition a porté sur les compensations à demander à l'Allemagne pour pensions de veuves et de militaires de la guerre. Cette catégorie de dommages est prévue au Traité de Versailles...

Le « grand père » des Saint-Cyriens va voir fêter son centenaire

IL FUT ELEVE A FREVENT (P.-de-C.)

Une femme a été frappée à coups de couteau

Paris, 25 mars. — Mme Marie Hogrel, née Beaumier, âgée de 42 ans, a été frappée quinze ans séparée de son mari, cohabitant depuis quelque temps avec André Michélat, 41 ans, rue de Belleville. Il y a trois jours, M. Michélat mit son amie à la porte. Or, celle-ci revint pour réclamer l'enfant dont son ami était le père. Non seulement M. Michélat refusa de confier la garde de l'enfant à Mme Marie Hogrel, mais il lui reprocha d'avoir fait arrêter, il y a un an, comme délinquante, un membre de sa famille. Une violente querelle éclata. Les locataires de l'immeuble s'en mêlèrent et Mme Hogrel fut frappée de plusieurs coups de couteau. Des agents intervinrent et transportèrent la blessée à l'hôpital Saint-Louis. Mais quand M. Lacombe, juge d'instruction commis pour suivre cette affaire, vint à l'hôpital, la blessée avait déjà disparu. M. Michélat, M. Mantel, commissaire de police du Combat, a arrêté les auteurs principaux de cette tentative de meurtre : Vandenberg, dit Brunon, Marie Bessier et Michélat. Trois autres individus qui avaient pris part à la discussion, ont été appréhendés également.

En attendant le régime fiscal des Régions libérées

Paris, 25 mars. — Le ministre des Régions libérées a déclaré à la Commission des Régions libérées que dans le projet de loi sur les crédits provisoires, un article prorogerait les délais de paiement pour les déclarations d'impôts dans les régions envahies. D'autre part, M. Groussau, président de cette commission, a reçu du directeur général des contributions directes l'assurance que tant que le régime fiscal des Régions libérées ne sera pas définitivement fixé par la loi, on s'ingérera pas l'application stricte de l'article 26 de la loi du 31 juillet 1917, relatif à la déclaration à faire par les contribuables de leur situation au 1er janvier de l'année précédente. Lorsque ce régime sera fixé, un mois avant l'expiration du délai des déclarations pour l'impôt général sur le revenu, les contribuables des départements libérés feront la publication nécessaire pour éviter les employeurs pendant lesquels ils ne pourront pas faire le relevé des salaires de 1920 et de 1919, s'il y a lieu, pendant le dernier mois du délai restant à courir. Ce n'est qu'après l'expiration de ce délai, que les employeurs qui ne se seraient pas conformés à la loi seront exposés à se voir appliquer les sanctions prévues.

La Commission des réparations statuera à bref délai

Paris, 25 mars. — La Commission des Réparations communique la note suivante relative à la question des réparations. « Le 22 mars a commencé l'audition officielle de l'Allemagne, par la Commission des Réparations, au sujet des demandes de réparations présentées par les différentes puissances alliées. La première audition a porté sur les compensations à demander à l'Allemagne pour pensions de veuves et de militaires de la guerre. Cette catégorie de dommages est prévue au Traité de Versailles...

Le rétablissement des relations avec le Vatican

Paris, 25 mars. — La Commission des Affaires étrangères a entendu aujourd'hui M. Briand, conformément au désir que celui-ci avait exprimé au sujet du rétablissement des relations avec le Vatican. Le Président du Conseil a montré la nécessité de trancher cette question qui était posée depuis si longtemps. Il a indiqué que le rétablissement de l'ambassade lui paraissait tout à fait normal, du moment que l'intelligibilité des lois laïques n'était plus contestée. Le rétablissement de l'ambassade suivra donc naturellement. Après le départ du président du Conseil, la Commission décida de ne reprendre cette discussion qu'après le vote complet du budget.

Un couteau dans le cœur

LE CRIME D'UNE FEMME MALHEUREUSE

L'homme aux deux femmes

Paris, 25 mars. — Le ministre des Régions libérées a déclaré à la Commission des Régions libérées que dans le projet de loi sur les crédits provisoires, un article prorogerait les délais de paiement pour les déclarations d'impôts dans les régions envahies. D'autre part, M. Groussau, président de cette commission, a reçu du directeur général des contributions directes l'assurance que tant que le régime fiscal des Régions libérées ne sera pas définitivement fixé par la loi, on s'ingérera pas l'application stricte de l'article 26 de la loi du 31 juillet 1917, relatif à la déclaration à faire par les contribuables de leur situation au 1er janvier de l'année précédente. Lorsque ce régime sera fixé, un mois avant l'expiration du délai des déclarations pour l'impôt général sur le revenu, les contribuables des départements libérés feront la publication nécessaire pour éviter les employeurs pendant lesquels ils ne pourront pas faire le relevé des salaires de 1920 et de 1919, s'il y a lieu, pendant le dernier mois du délai restant à courir. Ce n'est qu'après l'expiration de ce délai, que les employeurs qui ne se seraient pas conformés à la loi seront exposés à se voir appliquer les sanctions prévues.

Mérite agricole

Par décret en date du 24 mars, rendu sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, ont été promus Commandeurs : MM. Leuillet, à Bourbourg-Camille ; Montissart, à Lille ; Bouteux, à Saint-Pol (Pas-de-Calais).